

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 24 NOVEMBRE 2022 à 20 h 30

PROCES-VERBAL

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, Mme DUPRÉ Amandine, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Excusés : Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO (pouvoir à M. Thierry PALLEGOIX), M. CLERC Jérôme (pouvoir à M. Paul CHAGNARD)
- ✓ Absents : M. SOLEILHAC Stéphane, M. LALE-DÉMOZ Marcel.
- ✓ Date des convocations : 22/11/2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Adoption du caractère d'urgence invoqué par le maire,
3. SIVOS : exposé de la situation,
4. Décision modificative,
5. Illuminations de Noël,
6. Questions diverses.

1. **Secrétaire de séance** : M. Mickaël GRANGE

2. ADOPTION DU CARACTERE D'URGENCE INVOQUÉ PAR LE MAIRE

M. le Maire explique aux élus le caractère d'urgence qui justifie la tenue d'une réunion extraordinaire : le SIVOS n'a pas assez de trésorerie pour terminer l'année civile, ainsi chaque commune membre doit être sollicitée.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le caractère d'urgence invoqué par M. le Maire.

3. SIVOS : EXPOSÉ DE LA SITUATION,

1er POINT : le personnel

Après audit et rencontre avec les personnels, Mrs PALLEGOIX et DECAVELE (de la commune de Vernoux) ont pris conscience de l'extrême tension dans laquelle se trouvent les agents du SIVOS, dont le nombre n'a pas évolué alors que les effectifs d'enfants sont bien plus importants.

Si rien n'est fait, des départs et des arrêts de travail vont très certainement arriver. Pour seul exemple, jusqu'à 170 enfants mangent à la cantine, par jour. Et des enfants s'inscrivent encore...

C'est pourquoi il a été proposé lors du dernier comité syndical, la création de deux postes à temps non complet, CDD sur 5 ans (1/cantine & 1/surveillance) et l'augmentation des heures de l'agent affecté à la cantine.

2ème POINT : les finances

Les dépenses de matières premières (énergies, alimentation...) sont plus importantes que budgétées et les charges de personnel également (arrivée de Mme JOUVRAY en tuilage avec Mme PIROUX, paiement d'heures complémentaires et supplémentaires...), le tout ajouté aux ouvertures de classes...

Solutions

1°) Une augmentation des recettes pour financer ces nouvelles dépenses va nécessairement contraindre à solliciter des participations complémentaires aux communes ; par ricochet, comme les communes ont déjà versé la totalité de leurs participations, elles devront modifier leur budget et elles aussi délibérer très rapidement pour faire une décision modificative (DM), (attention les salaires et les mandats seront payés jusqu'au 10 décembre en trésorerie- délai très court).

2°) Les salaires de novembre sont mandatés mais la trésorerie est insuffisante (2 000 euros), c'est pourquoi l'ouverture d'une ligne de crédit (prêt bancaire en urgence de très court terme) de 45 000 € a été demandée au Crédit Agricole pour payer les salaires d'ici la fin du mois.

3°) Une augmentation du prix des repas (4.60 € au lieu de 4.20 €) est prévue au 01/01/2023, mais le conseil départemental va lui aussi augmenter son prix de 0.20 €, ce qui réduit la marge.

4. DECISION MODIFICATIVE n° 2

Le besoin de trésorerie a été calculée au plus juste et il en résulte qu'en souscrivant une ligne de trésorerie de 45 000 €, la participation complémentaire des communes au SIVOS s'élèverait à 23 000 €, soit 2 835.63 € pour la commune de Courtes.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), accepte la DM n° 2 comme suit :

- Compte R 731 « taxes additionnelles » :	- 3 000.00 €
- Compte D 6554 « participation organismes regroupés » :	+ 3 000.00 €

5. ILLUMINATIONS DE NOËL

M. le Maire interroge les élus pour savoir s'il faut installer les illuminations cette année du fait des coûts de l'énergie.

➤ Le conseil municipal souhaite conserver la magie de Noël et décide de mettre les guirlandes lumineuses sur le bâtiment de la mairie mais pas de sapin.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

* Ferme musée de la Forêt : le surcoût des travaux est estimé à 210 000 €. Cela correspond à l'augmentation des matériaux et à des imprévus notamment dans les bâtiments historiques. De fait, le petit bâtiment (WC) à l'arrière ne sera certainement pas rénové. M. le Maire émet l'éventualité que la commune finance ces travaux estimés à 30 000 € (fonds de concours). Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

* Contentieux urbanisme : Les services de l'ADS et le CAUE ont convenu d'un rendez-vous (auquel M. le Maire ne pouvait pas assister) pour déterminer les modifications à apporter pour que le permis de construire soit accepté (si le pétitionnaire est d'accord).

* Prochaine réunion : jeudi 15 décembre 2022 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
M. GRANGE



Le Maire,
T. PALLEGOIX



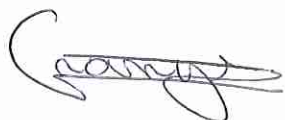
MAIRIE
21 Route de la Mairie
01560 COURTES

Liste des délibérations

Conseil municipal EXTRAORDINAIRE du 24 NOVEMBRE 2022

D2022NOV001 DE	Décision modificative n° 2	Approuvée

Le secrétaire de séance,
M. GRANGE



Le Maire,
T. PALLEGOIX

